

Règlement du concours photo 2017

**Objectif(s) chevaliers !**

Du 19 juin au 10 septembre 2017

**1. Objet du concours**

• **Contexte des Journées Européennes du Patrimoine 2017**

Chaque année, depuis plus de 30 ans, les Journées Européennes du Patrimoine sont le moment privilégié pour découvrir le patrimoine. En 2017, elles auront lieu le week-end des 16 et 17 septembre sur le thème « Jeunesse et Patrimoine ». Cette nouvelle édition sera donc résolument tournée vers le jeune public et sa sensibilisation au patrimoine.

• **Le Pays d'Art et d'Histoire Entre Cluny et Tournus**

Le Pays d'Art et d'Histoire Entre Cluny et Tournus a été labellisé « Pays d'Art et d'Histoire » par le Ministère de la Culture en 2010. Il se compose de 61 communes réparties entre les communautés de communes du Clunisois, du Mâconnais-Tournugeois et de Sud Côte Chalonnaise. Son objectif est de valoriser le patrimoine dans toutes ses composantes, auprès des habitants et des touristes.

• **Concours photo « Objectif(s) chevaliers ! »**

Le Pays d'Art et d'Histoire Entre Cluny et Tournus organise un concours de photographies du 19 juin 2017 au 10 septembre (minuit) 2017. L'objet du concours est de promouvoir le patrimoine du Pays d'Art et d'Histoire Entre Cluny et Tournus d'une façon ludique, auprès des habitants.

Les photographies doivent mettre en scène un chevalier ou un groupe de chevaliers (sous toutes les formes possibles comme des Lego, Playmobil ...) dans un site patrimonial du Pays d'Art et d'Histoire Entre Cluny et Tournus. La prise de vue doit permettre d'identifier finalement le site patrimonial choisi.

**2. Participation au concours photo**

• **Conditions de participation**

Le concours photo est gratuit et s'adresse à tous les amateurs de photographies. La participation des mineurs est autorisée, sous réserve d'autorisation parentale qui pourra être exigée par l'organisateur. Sont exclues du concours les personnes impliquées directement dans l'organisation du concours ainsi que les photographes professionnels.

- **Modalités de participation**

Deux catégories sont mises en place :

- Une catégorie pour les moins de 18 ans,
- Une catégorie pour les plus de 18 ans.

Les participants peuvent envoyer jusqu'à deux photographies tous supports confondus. Tout envoi de document au delà de ce nombre sera refusé. Pour participer au concours, trois solutions s'offrent aux participants :

- ✓ **Par mail**, en envoyant une photo constituée d'un fichier numérique au format .JPEG à l'adresse suivante : pahclunytournus@yahoo.fr, en précisant les noms-prénoms, la catégorie retenue et le lieu pris en photo. Les fichiers peuvent être transmis par wetransfer si les photos sont trop volumineuses.
- ✓ **Par Instagram**, en postant en ligne une photo accompagnée du hashtag #pahclunytournus et en indiquant la catégorie retenue et le lieu pris en photo. IMPORTANT : Le compte Instagram du participant devra être ouvert (non privé) durant toute la durée du concours.
- ✓ **Par Facebook**, en postant en ligne une photo accompagnée du hashtag #pahclunytournus sur le compte Facebook du Pays d'Art et d'Histoire Entre Cluny et Tournus en indiquant la catégorie retenue et le lieu pris en photo.

Toute autre méthode de participation au concours sera refusée. La période de réception des photographies est clôturée le 10 septembre 2017 à minuit. Toute participation au concours au delà de ce délai sera refusée.

### **3. Sélection des gagnants**

- **Composition du jury**

Le jury sera composé du personnel des Offices de tourisme de Cluny et du Clunisois et de Tournus Sud Bourgogne.

- **Critères de sélection**

Le jury délibérera à partir de plusieurs critères :

- Le respect de la localisation dans le Pays d'Art et d'Histoire Entre Cluny et Tournus,
- La présence d'un chevalier (chevalier, viking, mousquetaire ...) dans la photographie,
- La situation du chevalier dans un lieu patrimonial situé dans le Pays d'Art et d'Histoire Entre Cluny et Tournus, facilement identifiable,
- La mise en scène originale du chevalier.

- **Désignation des gagnants**

Chaque participant sera prévenu individuellement par téléphone ou par voie électronique du résultat du concours. Le palmarès et les finalistes seront rendus publics le dimanche 17 septembre 2017, à 17h00 à Brancion.

- **Prix**

Un gagnant sera désigné dans chaque catégorie. Pour la catégorie des moins de 18 ans, le gagnant recevra un jeu Playmobil ainsi qu'un pack familial (2 adultes-2 enfants) pour visiter le château de Brancion. Pour la catégorie des plus de 18 ans, le gagnant recevra la collection complète des guides

des Villes et Pays d'Art et d'Histoire de Bourgogne-Franche Comté ainsi qu'un pack familial (2 adultes-2 enfants) pour visiter le château de Brancion.

#### **4. Règlement**

Le présent règlement est déposé chez Maître Pinard, huissier de justice, 63 rue Gloriette à CHALON-SUR-SAONE (71 100). Le règlement est disponible sur simple demande et à titre gratuit en en faisant la demande au Pays d'Art et d'Histoire.

Le règlement est également consultable par internet sur le site [www.pahclunytournus.fr](http://www.pahclunytournus.fr).

#### **5. Propriété intellectuelle**

Les participants déclarent avoir pris connaissance du règlement qui s'impose à eux. Ils s'engagent à envoyer uniquement des créations strictement personnelles. Ils acceptent de céder les droits sur les photographies envoyées uniquement pour la publication du palmarès et la promotion du concours, sur une durée maximale de trois ans.

Le Pays d'Art et d'Histoire Entre Cluny et Tournus s'engage à n'utiliser les images gagnantes que dans le cadre du concours et de sa promotion (info, expo, projection, portfolio, site...), pour présenter le palmarès, avec les noms des auteurs et sans aucune modification.

#### **6. Informatique et libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés, du 6 janvier 1978. Tous les participants au présent concours disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant.

Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression pourra être exercée à l'adresse suivante : Pays d'Art et d'Histoire Entre Cluny et Tournus, Hôtel de Ville, 71 700 TOURNUS.

#### **7. Réserves**

Toute interprétation du présent règlement, ainsi que tous les cas non expressément prévus seront tranchés par un jury composés de deux membres du Pays d'Art et d'Histoire Entre Cluny et Tournus qui statueront de manière définitive, sans possibilité de recours.